



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

TEXTE DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020 DE 10H00 A 17H00

à CARCASSONNE (Centre de congrès Le Dôme)

Première résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2019 à Labège (Centre des congrès et expositions DIAGORA).

Deuxième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la consultation à distance du 27 mai 2020, l'Assemblée Générale décide de l'entériner.

Troisième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par le Secrétaire Général, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2019/2020.

Quatrième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2019/2020.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au report à nouveau.

Cinquième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel et des dispositions financières, l'Assemblée Générale, décide d'adopter le budget et les dispositions financières pour la saison 2020/2021.

Sixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire-Aux-Comptes de la société Euraudit pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2026.

Septième résolution – Assemblée Générale Ordinaire Elective

L'Assemblée Générale décide d'élire pour la période du 20 octobre 2020 au 15 juillet 2021, conformément à l'article 18 des statuts et aux articles 9 et 10 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l'équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.

1er titulaire :

2ème titulaire :

1er suppléant :

2ème suppléant :

Huitième résolution – Assemblée Générale Ordinaire Elective

L'Assemblée Générale décide d'élire pour la durée de l'olympiade 2020/2024, les membres ci-après désignés :

- *Liste des membres élus*

Neuvième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.